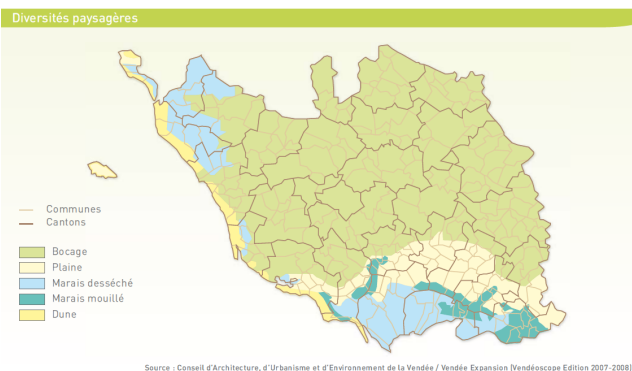


La Vendée, un patrimoine écologique riche et diversifié

La Vendée révèle une grande diversité de paysages à la faune et à la flore extrêmement variées. Répartis entre plaine, bocage, marais et littoral, ils représentent un patrimoine écologique d'une infinie richesse, que les autorités publiques et l'ensemble des acteurs du département s'efforcent de préserver. Cette volonté d'assurer la conservation et la valorisation du milieu naturel est à l'origine de la création d'une centaine de sites sensibles protégés, qui couvrent aujourd'hui plusieurs milliers d'hectares aménagés pour la promenade et l'observation des animaux.

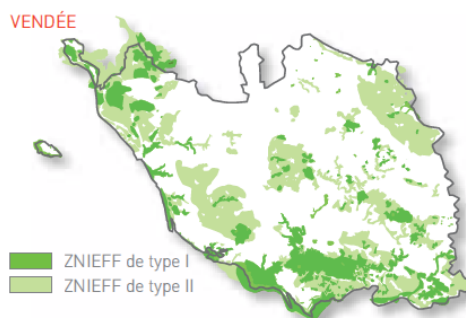


En dehors de ces zones classées, la Vendée offre également un environnement de qualité. Grâce à un aménagement de l'espace qui privilégie un certain équilibre entre villes et campagnes, le département est épargné par les problèmes de pollution que connaissent les territoires dotés de grandes métropoles, en particulier en ce qui concerne les questions de circulation routière et de mauvaise qualité de l'air. Le maintien de ce cadre, encore largement préservé des méfaits de la concentration urbaine, constitue un atout en termes d'image, ainsi qu'un véritable facteur d'attractivité. Outre la sauvegarde des écosystèmes et la conservation de la qualité de vie, les problématiques environnementales des collectivités locales vendéennes s'expriment de manière croissante au travers de la question de la gestion des ressources en eau.

Dans un contexte où les citoyens montrent un intérêt grandissant pour les questions environnementales, la notion de développement durable prend une importance croissante dans l'ensemble des politiques publiques. De plus en plus conscientes de la nécessité d'adopter des pratiques respectueuses de la nature, les collectivités locales vendéennes multiplient les actions qui permettent de conjuguer développement économique et préservation de l'écosystème. Outre la gestion des ressources en eau évoquée précédemment, des efforts sont aussi mis en œuvre pour améliorer le traitement et le recyclage des déchets, favoriser les économies d'énergie, ou bien encore, augmenter la production d'énergies renouvelables. La question de la maîtrise de la consommation de l'espace reste, en revanche, encore trop peu prise en compte.

Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de 2^{ème} génération

Source : DREAL Pays de la Loire



La gestions des sols

Les sols sont en interaction permanente avec l'air, la flore et la faune, l'eau et les roches. Ceux-ci sont au cœur des grands enjeux environnementaux comme la sécurité alimentaire, la lutte contre le changement climatique, la disponibilité en eau de qualité ou la préservation de la biodiversité. Ils fournissent les minéraux, la matière organique et l'eau indispensables à la croissance des plantes. La nature des sols détermine la diversité de la végétation naturelle et des espèces animales. Les systèmes agricoles et forestiers s'appuient majoritairement sur les propriétés des sols pour optimiser la production végétale. Cependant ils sont fragilisés sous la pression exercée par les activités humaines (agriculture, industrie, construction, transport, activités domestiques).

	Superficie(Km ²)	Plantes	Rhopalocères	Hétérocères	Chiroptères	Amphibiens	Oiseaux	Mammifères	Reptiles
Vendée	6720	2027	102	693	21	18	324	72	14
France	551695	11934	262	1507	34	38	578	120	38
	1%	17%	39%	46%	62%	47%	56%	60%	37%

L'approche territoriale est fortement mise en avant pour ce qui concerne le diagnostic et la réponse en termes d'enjeux de biodiversité. C'est sur ces territoires que se concentrent l'ensemble des politiques et comportements issus de diverses sphères de la société. Suivre au niveau de ces territoires la manière dont est abordée la prise en considération de la biodiversité a été retenu comme une entrée à privilégier, au moment où la trame verte et bleue se décline par des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) sur chaque territoire, et irrigue les réflexions relatives aux schémas de cohérence territoriale (SCoT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU). L'aménagement du territoire est par définition intégrateur de toutes les politiques et de toutes les activités qui s'y déroulent. Il s'agit de suivre la place accordée aux enjeux de biodiversité dans les arbitrages effectués.

Recommandation générale au profit de la biodiversité

La **Trame verte et bleue** (TVB), outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité en Vendée, se traduit par un maillage de sites reliés pour former un réseau écologique d'espaces naturels terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue). Le **principe de compensation** intervient pour contrebalancer les effets négatifs d'un projet, de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements, lorsque toutes les mesures envisageables ont été mises en œuvre pour éviter puis réduire les impacts négatifs de ce projet sur la biodiversité (Natura 2000, lois Grenelle, etc). La TVB et les mesures de compensation doivent non seulement participer à la diminution de la perte de biodiversité, source de richesses écologiques et économiques, mais aussi doit concourir à la préservation des paysages, en particulier les **haies** et les **prairies** (éléments structurants) et à l'identité des territoires. Indirectement, celle-ci doit valoriser les activités humaines favorables à ces continuités et contribuer à l'adaptation au changement climatique.

✿ **Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité** : Il s'agit de faire en sorte que citoyens et décideurs disposent d'un ensemble de connaissances et de valeurs leur permettant de prendre conscience de leurs dépendances quotidienne vis-à-vis des services rendus par la biodiversité et d'éclairer leurs décisions et leurs actes afin de prendre en compte celle-ci. La biodiversité est un bien commun qui concerne chacun et dont les bénéfices concernent les conditions de vie et le bien-être des générations actuelles et futures. L'ensemble des acteurs doit s'engager à **faire émerger une culture de la nature**, à faciliter et encourager la mobilisation citoyenne et à contribuer à ce que la biodiversité devienne un enjeu positif pour les décideurs.

✿ **Préserver le vivant et sa capacité à évoluer** : Protéger la biodiversité, qu'elle soit génétique, spécifique, écosystémique ou paysagère, est indispensable pour préserver la capacité du vivant à s'adapter. Sauvegarder celui-ci, c'est faire attention à l'ensemble des espèces présentes, ainsi qu'à tous les espaces naturels protégés ou non, au sein du territoire. Les modifications climatiques et donc des habitats risquent d'avoir un impact néfastes et les besoins en matière de préservation de la biodiversité sont très importants. L'ensemble des acteurs doit s'engager à agir pour **préserver les ressources génétiques, les espèces, les écosystèmes et les paysages** ainsi que leur capacité à évoluer. Le but est ainsi mieux concilier la coexistence entre activités humaines et biodiversité.

✿ **Investir dans un bien commun, le capital écologique** : Les ressources que nous procure le monde vivant contribuent au bien-être de l'humanité. Préserver et valoriser ce patrimoine, c'est s'engager dans de nouvelles approches pour que cette richesse aide à notre développement durable et équitable dans le futur. Cet héritage nous incite à **nous projeter dans des stratégies d'économie de très long terme**. Le progrès des sciences et des technologies nous permet de commencer à comprendre la biodiversité et son rôle, et d'en bénéficier. L'ensemble des acteurs doit s'engager à utiliser sans compromettre, dans la durée, la capacité d'adaptation et d'évolution qui fonde la biodiversité de notre planète, les ressources et les services qu'apporte la nature.

✿ **Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité** : Beaucoup d'activités humaines ont une incidence sur la biodiversité, de manière directe ou indirecte. L'exploitation des ressources vivantes et leur consommation ne prend pas toujours en compte leur renouvellement et ont des conséquences sur la biodiversité bien loin de nos frontières et nous devons en assumer la responsabilité. L'ensemble des acteurs doit s'engager à agir pour maîtriser ces pressions, utiliser les ressources naturelles de manière à assurer leur renouvellement et avoir un impact positif en termes de biodiversité, **prendre en compte toutes les conséquences de nos modes de vie** sur la biodiversité et partager de manière équitable les bénéfices qui peuvent être tirés de l'utilisation de ces ressources.

✿ **Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action** : Il appartient aux décideurs politiques de réaliser des arbitrages entre des éléments de politiques contradictoires, en tenant compte de l'amélioration des connaissances sur la biodiversité dans les équilibres de la biosphère et dans la pérennité d'un milieu favorable à l'Homme. Il convient de **construire un cadre politique qui a pour objectif** de développer une solidarité écologique et incite à la conception et permette de mener des actions les plus efficaces et efficientes, qui permette aussi de s'assurer que les autres politiques publiques ne conduisent pas à des dégâts irréversibles et en particulier ne portent pas atteinte à la capacité de renouvellement des ressources naturelles concernées.

✿ **Développer, partager et valoriser les connaissances** : L'approfondissement des connaissances sur la biodiversité, son origine, sa dynamique et ses liens avec les services écosystémiques et les dynamiques sociales sont des sujets majeurs liés au bien-être de l'humanité et à son devenir. La mobilisation de l'expertise, pluridisciplinaire et multi-acteurs, s'appuie sur **un renforcement et une meilleure coordination** des réseaux d'observation, d'observatoires de la biodiversité ainsi que des structures de gestion et d'analyse des données. Par ailleurs, le renforcement des liens entre recherche et décision, articulé aux différentes échelles de gouvernance, du local à l'international, permet de mieux éclairer et de mieux informer et accompagner les décisions publiques et privées.

La protection de la biodiversité est un enjeu majeur pour les générations futures. Le Groupe Associatif Estuaire a donc décidé de maintenir une forte pression d'inventaires afin de réaliser de nouvelles études au cours des années à venir. Si vous êtes intéressés, il est possible de nous accompagner de jour comme de nuit sur le terrain et découvrir la biodiversité de votre territoire. Contactez-nous !